



## Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi quatre avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Cazaux-Savès s'est réuni en session publique ordinaire dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M. Vincent MARTINAUD, maire, sur convocation préalable en date du 29 mars 2022.

Étaient présents : M. Vincent MARTINAUD, M. Fabrice DUCHENE, M. Christophe OUEYTE, M. Nicolas VIGEON, Mme Véronique BRUMAS-RETAILLEAU, M. Ghislain de CASTELBAJAC, Mme Flore LECLERCQ-VEAUX, M. Nicolas NADAL, Mme Corine PERALS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Carole BLANC, Mme Laure LESCAL

Secrétaire de Séance : M. Nicolas VIGEON

Le Conseil Municipal

### 1. Approbation du PV du 21/02/2022

APPROUVE le PV du 21/02/22 sous réserve de prise en compte des remarques formulées en séance.

### 2. FINANCES - Approbation du compte de gestion 2021

DECLARE que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 3. FINANCES - Approbation du compte administratif 2021

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget Principal de la commune de Cazaux-Savès.

### 4. FINANCES - Affectation du résultat BP 2021

DECIDE d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F 31 536,72
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	273 959,05

### 5. PATRIMOINE COMMUNAL - Modification des loyers du centre professionnel

APPROUVE les tarifs de location différenciés comme mentionnés ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants contractuels afférents.

### 6. RESSOURCES HUMAINES - Modification du temps de travail de l'agent d'entretien

1°) PROLONGE le contrat actuel de Francis DANGLA jusqu'au 29 avril 2022

2°) APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique au tableau des effectifs comme suit :

<i>Nature des fonctions</i>	<i>Grade correspondant aux fonctions décrites</i>	<i>Echelon de rémunération</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Entretien du village et des bâtiments communaux	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Indice Brut : 354 Indice Majoré: 343	10 heures

3°) AFFECTE Francis DANGLA sur ce poste au 2 mai 2022 en le stagiairisant

4°) SUPPRIME le poste actuel de 8 heures hebdomadaires

5°) MANDATE M. Le Maire à faire tout le nécessaire à l'exécution des décisions susmentionnées sans autre délibération.

## **7. MARCHE PUBLIC – chantier de réhabilitation de l'ancien presbytère**

PREND ACTE de l'état d'avancement du dossier concernant les points :

- Demande de versement de subventions
- Litige DORBESSAN
- Fuite d'eau au centre de loisirs

## **8. VOIRIE - Adressage communal**

PREND ACTE de l'état d'avancement et des prochaines étapes.

## **9. AMENAGEMENT ESPACE - Installation de la structure de jeux et du mobilier urbain**

PREND ACTE de l'état d'avancement et des prochaines étapes

## **10. JEUNESSE - Réflexion sur les besoins de nos adolescents**

PREND ACTE du peu de retours reçus ;

SURSOIT le débat au prochain Conseil.

## **11. SANTE PUBLIQUE - Formation aux Gestes Qui Sauvent**

PREND NOTE du rapport fait par M. Le Maire.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

